

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2257

11 septembre 2012

SOMMAIRE

Astelia S.A.	108334	Société Immobilière Mersch II S.A.	108323
ChinaAMC Fund	108299	Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A.	108323
Ecolux Sustainable S.A.	108318	Société Immobilière Op der Hart II S.A.	108324
Eurocil Luxembourg S.A.	108313	Société Immobilière Op der Leng II SA ..	108325
Havel Holding S.à r.l.	108328	Société Immobilière Walebroch II S.A. ..	108325
H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l.	108327	Société Immobilière Zwickau II S.A.	108326
IblmmoZa S.A.	108324	Soger S.A.	108324
KR International S.A.	108325	Solideal International S.à r.l.	108318
Marevica	108304	Spizbay	108324
NewLife Investments Holding S.à r.l. ...	108329	Steel Partner S.A.	108326
Nord Security S.à r.l.	108306	Suburbium S. à r.l.	108326
PL Holdings S.à r.l.	108311	Suite II S.A.	108327
Proteger Investments S.à r.l.	108313	Superga Lux S.A.	108327
Sea S.A.	108309	Tecmesse S.A.	108328
Seitert Immobilière SA	108290	Teletonico S.à r.l.	108328
Sepagest S.à r.l.	108305	Temenos Finance Luxembourg S.à r.l. ..	108326
Sepan Corp S.à r.l.	108309	Terra G.O. S.à r.l.	108328
Sequoia Lake Investment	108310	Terra Roxa S.à r.l.	108334
Sequoia Lake Investment	108310	TIPTOP Luxembourg S.à r.l.	108317
Severland S.à r.l.	108310	TIPTOP Luxembourg S.à r.l.	108334
Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	108310	TM Corporation	108310
Sharon Real Estate S.à r.l.	108313	Transport International, Construction et Travaux	108327
Shiplux III S.A.	108317	Variofin SA	108327
Shiplux IV S.A.	108317	Walgreen International S.à r.l.	108328
Sigma 4 Constructions S.A.	108317	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	108298
SIX Payment Services (Europe) S.A.	108318	Wel Finance S.à r.l.	108290
Société Immobilière Biereldeng II S.A. ..	108318		
Société Immobilière Fraenzebach II S.A.	108322		
Société Immobilière Hirebusch S.A.	108323		

Seitert Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 18, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 95.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103502/10.

(120140706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Wel Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.707.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Switzerland Banque Audi (Suisse) SA, established and having its registered office in CH-1205 Geneva, Cours des Bastions 18 (Case Postale 384 – CH-1211 Genève 12),

here represented by Me David HEINEN, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become members in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the Law on Securitisation) which will be governed by laws pertaining to such an entity as well as by the present articles (the "Articles").

Art. 2. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Law on Securitisation. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts thereon or related thereto, receivables, insurance policies, loans and and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation. The Company may, within the limits of the Law on Securitisation, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to:

(i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities;

(ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts thereon or related thereto; and

(iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Law on Securitisation and provided

such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Law on Securitisation, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Law on Securitisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The board of managers is entitled to create one or more compartments (the "Compartments", each a Compartment) corresponding each to a separate part of the Company's estate as further described in these Articles.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Law on Securitisation.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Wel Finance S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company which is not attributable to any Compartment in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing more than eighty percent of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing more than eighty percent of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Titre III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revocable ad nutum by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of a sole manager or by joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorised to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Titre IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Titre V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realisation of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

Art. 14. The board of managers may establish one or more Compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The terms and conditions of the instruments issued in respect of (the "Instruments"), and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the board of managers and shall be stated in the conditions (the "Conditions") relating to that Compartment. Each holder of Instruments issued by the Company shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the Conditions applicable to these Instruments and these Articles by subscribing to these Instruments.

Subject to any particular rights or limitations for the time being attached to any Instruments, as may be specified in these Articles or upon which such Instruments may be issued including, without limitation, the relevant Conditions, if a Compartment is liquidated, its assets shall be applied in the following order:

(a) first, in payment or satisfaction of all fees, costs, charges, expenses, liabilities and other amounts including any taxes required to be paid (other than amounts referred to in paragraphs (b) and (c) below) incurred by or payable by such Compartment;

(b) secondly, pro rata in payment of any amounts owing to each any hedging counterparty under a hedging agreement; and

(c) thirdly, pro rata in payment of any amounts owing to holders of such Instruments.

No Instruments shall be issued on terms that entitle the holders of any Instruments to participate in the assets of the Company other than the assets (if any) of the relevant Compartment. If the realised net assets of any Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable in full in accordance with the Conditions and these Articles, the relevant holders shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Compartment or any other assets of the Company.

Each Compartment corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of Instruments issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of Instruments issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment.

In the relationship between the holders of Instruments, each Compartment is deemed to be a separate entity.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the board of managers, be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any Compartment.

The board of managers shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of Instruments issued in respect of each Compartment for the purposes of these Articles and the Conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Compartment.

Unless otherwise determined in the Conditions of a Compartment, the board of managers (or its delegate) may at any time liquidate single Compartments, unless such liquidation occurs in the context of a general liquidation of the Company.

Consolidated accounts of the Company, including all Compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.

The assets and liabilities of the Company and each Compartment shall be valued by the board of managers or its delegate for the purposes of the accounting records of the Company in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles and, subject thereto, in conformity with any further valuation methods which may be relevant to the assets of the relevant Compartment set out in the relevant Conditions.

Art. 15. In accordance with article 64 of the Law on Securitisation, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to:

- (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company,
- (ii) any other compartment or,
- (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 16. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have. The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The auditor(s) shall be appointed by the board of managers in accordance with the Law on Securitisation.

The board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

For all matters not provided for in the present Articles, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and the Law on Securitisation.

Subscription and Payment

Banque Audi (Suisse) SA, prenamed, subscribed for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Hinnerk KOCH, born on March 15, 1963 in Bremen (Germany), with professional address in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn SINNINGHE DAMSTÉ, born on November 2, 1978 in Deventer (The Netherlands), with professional address in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Alain KOCH, born on August 18, 1965 in Esch/Alzette (Luxembourg), with professional address in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de la Suisse Banque Audi (Suisse) SA, établie et ayant son siège social à CH-1205 Genève, Cours des Bastions 18 (Case Postale 384 – CH-1211 Genève 12),

ici représentée par Maître David HEINEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation) qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation.

A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances ou prêts ou tout autres facilités de crédit ou accords et contrats à cet effet ou y relatifs, polices d'assurance, prêts et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dans des partnerships, des partnerships à responsabilité limitée, des trusts, des fonds et d'autres entités.

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités à cet effet ou y relatifs, et

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission (mais pas par voie d'émission au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustée" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments ("Compartiments", individuellement un "Compartiment") correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que décrit plus en détails dans les Statuts.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative.

L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions, y inclus sans limite des transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Wel Finance S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société qui n'est attribuable à aucun des Compartiments en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins quatre-vingts pourcents du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant quatre-vingts pourcents des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du seul gérant ou par la signature conjointe de 2 gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux instruments ("Instruments") émis pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil de gérance et sont divulgués dans les conditions ("Conditions") du Compartiment. Tout détenteur d'Instruments émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les Conditions applicables à ces Instruments ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription des Instruments.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions alors attachées à des Instruments, tels que peuvent les prévoir les Statuts, les Conditions ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés aux points (b) et (c) suivants) dont est redevable ce Compartiment;

(b) deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus à chaque contrepartie de couverture dans le cadre d'une convention de couverture; et

(c) troisièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces Instruments.

Aucun Instrument ne sera émis à des conditions autorisant les détenteurs d'Instruments de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus conformément aux Conditions et aux Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la Société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Les droits des détenteurs d'Instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'Instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Dans les relations entre Détenteurs d'Instruments, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement. Le conseil de gérance s'assurera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des Compartiments.

Le conseil de gérance doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'Instruments de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des Conditions, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de cash ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même Compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au Compartiment en question.

Sauf clause contraire dans les Conditions applicables à un Compartiment, le conseil de gérance (ou son délégué) peut procéder à tout moment à la liquidation de Compartiments individuels, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la Société.

Les comptes consolidés de la Société, tous les Compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les Compartiments peuvent utiliser d'autres devises de référence.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et/ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les Conditions y relatives.

Art. 15. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant)

Art. 16. Toutes les créances que les associés de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société. Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 17. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi sur la Titrisation.

Souscription et libération

Banque Audi (Suisse) SA, prédésignée, a souscrit aux cent (100) parts socialds.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hinnerk KOCH, né le 15 mars 1963 à Brême (Allemagne), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Martijn SINNINGHE DAMSTÉ, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- Monsieur Alain KOCH, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HEINEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. LAC/2012/35857. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102681/472.

(120139915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

Rectificatif au dépôt déposé le 07/08/2012 numéro L120139546

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 7 août 2012 que la personne suivante a été nommée au poste d'administrateur de catégorie B au sein du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} Mai 2012:

- Mr. David Dobbie, ayant sa résidence professionnelle au 2005A Nile City Towers, South Tower, 11221 Caire, Egypte et né le 25 février 1981 à Christchurch Nouvelle-Zélande;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103605/14.

(120140939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.870.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of July.

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of ChinaAMC Fund, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital, with its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, dated 10 August 2010, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1676, on 18 August 2010.

The Meeting was opened at 11.00 a.m. under the chairmanship of Mrs Cécile Leroy, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Louise Chiappalone, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Baptiste Simba, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That pursuant to article 67-1(2) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, convening notices to the meeting were sent to each of the registered shareholders of the Fund on 29 June 2012.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the references to the applicable laws and regulations, following the enactment of directive 2009/65/EC of the Parliament and Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) implemented in Luxembourg in the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment;

2. Modification of the ninth paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company;

3. Modification of article 16 of the articles of incorporation of the Company;

4. Insertion of paragraph h) of article 22 of the articles of incorporation of the Company;

5. Modification of article 28 of the article of incorporation of the Company;

6. Insertion of a new article 29 in the articles of incorporation of the Company;

7. Miscellaneous.

III. That the names of the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and the notary will remain annexed to the present deed to be registered therewith with the registration authorities;

IV. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

V. That pursuant to the attendance list, out of the five million three hundred forty-five thousand four hundred and forty-seven (5,345,447) shares in issue, three million eight hundred twenty-one thousand four hundred and ninety (3,821,890) shares of the Fund are present or represented at the present meeting;

VI. That the quorum of shareholders as required by law to decide on all items above is met;

VII. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting by 3,821,890 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions, took the following resolutions:

First Resolution

The shareholders resolve to modify the references to the applicable laws and regulations, following the enactment of directive 2009/65/EC of the Parliament and Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) implemented in the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

The shareholders thus resolve that any reference in the articles of incorporation to the "2002 Law" and "Directive 1985/611/EEC" is replaced by a reference respectively to the "2010 Law" and to "Directive "2009/65/EC".

The shareholders resolve to modify the following articles of the articles of incorporation of the Company accordingly: articles 3, 16, 20 (in which the reference to the relevant article of the applicable law for this article is also modified), 21, 30 (according to the current numbering of the articles of incorporation of the Company i.e. article 31 according to the updated numbering of the articles of incorporation).

Second Resolution

The shareholders resolve to approve the change made to the ninth paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, to be read as follows:

"For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day " shall mean any full day on which banks are open for business in Luxembourg."

Third Resolution

The shareholders resolve to approve the changes made to article 16 of the articles of incorporation of the Company, to be read as follows:

"The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law, or by the present Article, to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors shall have the power to do all things, and specifically to appoint a management company in accordance with the 2010 Law, on behalf of the Company which are not expressly reserved to the shareholders in general meeting by these Articles and shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Fund and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2010 Law and by regulations and as may be determined by the board of directors.

The board of directors has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2010 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolution of the board of directors and as shall be described in any prospectus relating to the offer of shares.

In the determination and implementation of the investment policy the board of directors may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to Directive 2009/65/EC and/or other undertakings for collective investment ("UCIs") within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 2009/65/EC, including shares/units of a master fund qualifying as UCITS, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the 2010 Law.

Such assets may comprise but are not limited to:

(a) Transferable securities and money market instruments admitted to official listings on stock exchanges in Member States of the European Union (the "EU"),

(b) Transferable securities and money market instruments dealt in on other regulated markets in Member States of the EU, that are operating regularly, are recognised and are open to the public,

(c) Transferable securities and money market instruments admitted to official listings on stock exchanges in any other country in Eastern and Western Europe, the American continent, Asia, Oceania and Africa,

(d) Transferable securities and money market instruments dealt in on other regulated markets that are operating regularly, are recognised and open to the public of any other country in Eastern and Western Europe, the American continent, Asia, Oceania and Africa,

(e) Recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of the issue include an undertaking that application will be made for admission to the official listing on one of the stock exchanges as specified in a) and c) or regulated markets that are operating regularly, are recognised and open to the public as specified in b) and d) and that such admission is secured within a year of issue,

(f) Units of UCITS and/or other UCIs within the meaning of Article 1(2), first and second indents of Directive 2009/65/EC, as amended, whether they are situated in a Member State or not, provided that:

- such other UCIs are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

- the level of protection for unitholders in the other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 2009/65/EC, as amended;

- the business of the other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

- no more than 10 % of the assets of such UCITS or other UCIs whose acquisition is contemplated (or of the assets of any sub-fund thereof, provided that the principle of segregation of liabilities of the different compartments is ensured in relation to third parties), can, according to their management regulations or articles of incorporation, be invested in aggregate in units of other UCITS or other UCIs;

The Funds will not invest more than 10% of their net assets into units of UCITS or other UCIs unless otherwise provided for in respect of certain Funds by the Company's current prospectus.

In particular, this restriction does not apply to Funds which are funds of funds and whose denomination includes the term fund of funds. This restriction does not apply either when a Fund is investing in shares/units of a master fund qualifying as a UCITS.

(g) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in an EU Member State or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;

(h) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market; and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter ("OTC derivatives"), provided that:

- the underlying consists of instruments described in sub-paragraphs (a) to (g) above, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives;

- the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF and;

- the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative;

(i) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of the 2010 Law, if the issuer or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of an EU Member State, the European Central Bank, the EU or the European Investment Bank, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong or;

- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in sub-paragraphs (a), (b) or (c) above, or;

- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law, or;

- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10 million and which presents and publishes its annual accounts in accordance with Directive 78/660/EEC (1), is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line. The Company may invest up to a maximum of 20 per cent. of the net assets of any Fund in equity and/or debt securities issued by the same body when the aim of the investment policy of the given Fund is to replicate the composition of a certain equity or debt securities index which is recognised by the CSSF, on the following basis:

- the composition of the index is sufficiently diversified,
- the index represents an adequate benchmark for the market to which it refers,
- it is published in an appropriate manner.

This limit is increased to 35% where that proves to be justified by exceptional market conditions in particular in regulated markets where certain transferable securities or money market instruments are highly dominant. Investment up to this limit is permitted only in the securities of a single issuer.

The Company may invest up to a maximum of 35 per cent. of the assets of any Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, by a non-Member State or by public international bodies to which one or more Member States belong.

The Company may invest up to 100 per cent. of the assets of any Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, by another member State of the OECD or public international bodies of which one or more Member States are members, provided that (i) such securities are part of at least six different issues, and (ii) securities from any one issue do not account for more than 30 per cent of the total assets of such Fund.

(j) shares or units of a master fund qualifying as a UCITS.

Each Fund may act as a feeder fund (the "Feeder Fund") of a master fund.

In such case, the relevant Fund shall invest at least 85% of its assets in shares/units of another UCITS or of a fund of such UCITS (the "Master Fund"), which is not itself a Feeder Fund nor holds units/shares of a Feeder Fund. The Fund, as Feeder Fund, may not invest more than 15% of its assets in one or more of the following:

- ancillary liquid assets in accordance with Article 41 second indent of second paragraph of the 2010 Law;
- financial derivative instruments, which may be used only for hedging purposes, in accordance with Article 41 first indent, point g) and Article 42 second and third indents of the 2010 Law;
- movable and immovable property which is essential for the direct pursuit of the Company's business.

When a Fund invests in the shares/units of a Master Fund which is managed, directly or by delegation, by the same management company or by any other company with which the management company is linked by common management or control, or by a substantial direct or indirect holding, that management company or other company may not charge subscription or redemption fees on account of the Fund's investment in the shares/units of the Master Fund.

A Feeder Fund that invests into a Master Fund shall disclose in the Prospectus the maximum level of the management fees that may be charged both to the Feeder Fund itself and to the Master Fund in which it intends to invest. In its annual report, the Company shall indicate the maximum proportion of management fees charged both to the Company or the Fund itself and to the Master Fund. The Master Fund shall not charge subscription or redemption fees for the investment of the Feeder Fund into its shares/units or the disinvestment thereof.

In addition, a Fund may subscribe, acquire and/or hold shares of one or more Funds (the "Target Fund(s)"), without it being subject to the requirements of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, with respect to the subscription, acquisition and/or the holding by a company of its own shares provided that:

- the Target Fund does not, in turn, invest in the Fund invested in such Target Fund; and
- no more than 10% of the net assets of the Target Fund the acquisition of which is contemplated may, be invested in aggregate in units/shares of other UCIs; and
- voting rights, if any, attaching to the relevant shares of the Target Fund(s) are suspended for as long as they are held by the Fund concerned and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
- in any event, for as long as these shares of the Target Fund(s) are held by the Fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Fund for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets of the Fund as imposed by law; and
- there is no duplication of management/subscription or repurchase fees between those at the level of the Fund having invested in the Target Fund and such Target Fund.

Any reference in these Articles of Incorporation to "investments" and "assets" shall mean as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through any subsidiary".

Fourth Resolution

The shareholders resolved to approve the insertion of a paragraph h) in article 22 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

"h) the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit at the level of a Master Fund in which a Fund invests in its quality as Feeder Fund, to the extent applicable.

The Company may suspend the issue and redemption of shares of any particular Fund as well as the conversion from and to shares of each class following the suspension of the issue, redemption and/or the conversion at the level of a Master Fund in which a Fund invests in its quality as Feeder Fund, to the extent applicable."

Fifth Resolution

The shareholders resolved to modify article 28 of the articles of incorporation as to delete references to mergers which will be covered by a new article 29 of the Articles of Incorporation of the Company to be read as follows:

"In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each Fund in proportion of their holding of shares in such Fund.

If for any reason the Net Asset Value of any Fund is lower than U.S. \$ 25 million or the equivalent in the base currency of the Fund, or if the board of directors deem it appropriate because it is in the interest of the shareholders or because of changes in the economic or political situation affecting the relevant Fund, the board of directors may terminate the Fund by redeeming all (but not some) of the shares of that Fund on the next Dealing Day or, after giving thirty days' prior notice to the holders of shares of the relevant Fund divide that Fund into two or more Funds.

The termination of a Fund by way of a compulsory redemption of all shares or the division of the Fund into two or more Funds, in each case for reasons other than those outlined in the preceding paragraph, may be effected only upon the prior approval of such termination, merger or division, as the case may be, by the shareholders of the Fund at a duly

convened meeting or meetings which may be validly held without quorum of presence and may be decided by a simple majority of the votes cast.

A division so decided by the board of directors or approved by the shareholders of the relevant Fund will be binding on the holders of shares of the relevant Fund upon thirty days' prior notice thereof.

The liquidation of the Company or a Fund shall be closed within nine months following the decision to liquidate the Company or the Fund. Liquidation proceeds not claimed by shareholders at close of liquidation of the Company or a Fund will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg within the above-mentioned nine month period and shall be forfeited after thirty years.

In the case where the assets of the Company or a Fund cannot be liquidated within a period of nine months following the decision to liquidate the Company or the Fund, an authorisation to extend the period must be sought from the CSSF.

The redemption price of shares of any Fund which is to be terminated pursuant to the above provisions shall, as from the date on which notice or approval is given (as the case may be), reflect the anticipated realisation and liquidation costs of such termination, and no redemption charge may be made in respect of any such redemption"

Sixth Resolution

The shareholders resolved to approve the insertion of article 29 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

"Mergers decided by the board of directors

The board of directors may decide to proceed with a merger (as defined by the 2010 Law) as follows:

The Company

The board of directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with (i) another Luxembourg or foreign UCITS (the "New UCITS"); or (ii) a fund thereof, and, as appropriate, to redesignate the shares of the Company concerned as shares of this New UCITS, or of the relevant fund thereof as applicable.

In case the Company involved in a merger is the receiving UCITS (within the meaning of the 2010 Law), solely the directors will decide on the merger and effective date thereof.

In the case the Company involved in a merger is the absorbed UCITS (within the meaning of the 2010 Law), and hence ceases to exist, the general meeting of the shareholders, rather than the directors, has to approve, and decide on the effective date of, such merger by a resolution adopted with no quorum requirement and at a simple majority of the votes cast at such meeting.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the Shareholders.

The Funds

The board of directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of any Fund, either as receiving or absorbed Fund, with (i) another existing or new Fund within the Company or another fund within a New UCITS (the "New Fund"); or (ii) a New UCITS, and, as appropriate, to redesignate the shares of the Fund concerned as shares of the New UCITS, or of the New Fund as applicable.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders. Mergers decided by the shareholders

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding section, a merger (within the meaning of the 2010 Law) may also be decided by the shareholders as follows:

The Company

The general meeting of shareholders may decide the merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company, either as receiving or absorbed UCITS, with (i) a New UCITS; or (ii) a fund thereof.

There shall be no quorum requirement to decide on such a merger and its effective date. However, the merger and the effective date thereof shall be accepted by resolution adopted at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the Shareholders.

The Funds

The general meeting of the shareholders of a Fund may also decide a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the relevant Fund, either as receiving or absorbed Fund, with (i) any New UCITS or (ii) a New Fund by a resolution adopted with no quorum requirement at a simple majority of the votes validly cast at such meeting.

Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, in particular concerning the merger project and the information to be provided to the shareholders.

General

Shareholders will in any case be entitled to request, without any charge other than those retained by the Company or the Fund to meet disinvestment costs, the repurchase or redemption of their Shares, in accordance with the provisions of the 2010 Law."

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Leroy, L. Chiappalone, J-B Simba, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 août 2012. Relation: LAC/2012/36652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012102901/292.

(120140758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Marevica, Société Anonyme.

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 118.306.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MAREVICA», une société anonyme ayant son siège social à L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1851 du 3 octobre 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.306 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Bastien PASQUINI, employé privé, demeurant à L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

Le président nomme comme secrétaire Madame Elodie CASADEI, employée privée, demeurant L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Elizabeth LASKY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans.
- 5.- Divers.

II. Le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. L'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et toutes les actions représentées.

IV. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. L'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport du liquidateur établi à leur intention et du rapport du commissaire à la liquidation, tous deux remis en séance, décide d'approuver lesdits rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leur mandats.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Enfin, l'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme clôturée et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date de liquidation à L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.B. PASQUINI, E. CASADEI, E. LASKY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32551. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012103318/65.

(120140865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sepagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.028.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme OL, 3 SA, avec siège social à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125294,

ici représentée par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- La société anonyme PARTHI SA, avec siège social à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125636,

ici représentée par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3.- Monsieur Thierry SEBASTIANI, ingénieur industriel, né le 8 juin 1968 à Arlon, demeurant à L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4.- Madame Adelina PAZZAGLIA, secrétaire de direction, née le 22 octobre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-7349 Heisdorf, 3B, rue Tony Erpelding, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentés comme dit ci-avant déclarent être les seul associés de la société à responsabilité limitée «SEPAGEST S.à r.l.», ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 101028, constituée par acte du notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 7680 du 27 juillet 2004, et que l'ordre du jour est le suivant:

- transférer le siège social de la Société de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
- modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts de la Société.

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts:

Art. 2. (Alinéa 1). "Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 août 2012. LAC/2012/36709. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103503/56.

(120141503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Nord Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.300.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HIRVI VENTURES LIMITED, a company incorporated under the law of Cyprus, having its registered office at Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 2nd floor, Flat/Office A203-204, P.C. 1071, Nicosia, Cyprus registered under number HE 282240, here represented by Ms Céline BESSIN, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 12 July 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Nord Security S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on 7 April 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1419 of June 29, 2011;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (200,000.- EUR) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED THREE THOUSAND EUROS (103,000.- EUR) to THREE HUNDRED THREE THOUSAND EUROS (303,000.- EUR) by the issuance of TWENTY THOUSAND (20,000) new shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe the TWENTY THOUSAND (20,000) new shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of THREE MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND SIX HUNDRED SIXTY FOUR (3,981,664) shares with a par value of TEN RUSSIAN ROUBLE (RUB 10) each, representing 93.68621% of the shares of the Russian company "Energocapital Brokerage Joint Stock Company" "Energocapital Brokerage JSC" for short (registered in the commercial register under the number 1027809205841), a Closed Joint Stock Company existing under the laws of Russia and having its registered office at 4A Efimova Street, 190031 Saint Petersburg (Russia).

It results from a certificate dated on 10 July 2012 and issued by the General Director of "Energocapital Brokerage Joint Stock Company" that:

- HIRVI VENTURES LIMITED is the owner of 3,981,664 shares of Energocapital Brokerage Joint Stock Company, being in total 93.68621% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- HIRVI VENTURES LIMITED prenamed is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Russian law and the articles of association of Energocapital Brokerage Joint Stock Company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of Energocapital Brokerage Joint Stock Company, required in Russia, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind."

The 3,981,664 shares to be contributed are worth seven million two hundred eighty thousand EUROS (EUR 7,280,000), this estimation being based on the attached balance sheet of the company Energocapital Brokerage Joint Stock Company as per 31 March 2012 and on the report established by the board of Managers of the Company dated on 17 July 2012.

The amount of TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (200,000.- EUR) is transferred to the share capital and the surplus, being seven million eighty thousand euros (EUR 7,080,000), will be transferred to a share premium account.

Such certificate and the valuation report, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at THREE HUNDRED THREE THOUSAND EUROS (303,000.- EUR) represented by THIRTY THOUSAND THREE HUNDRED (30,300) shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (3,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HIRVI VENTURES LIMITED, une société constituée sous les lois de Chypre, avec siège social à Dositheou, 5, Parabuilding, Block A, 2nd floor, Flat/Office A203204, P.C. 1071, Nicosie, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 282240, ici représentée par Madame Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Nord Security S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1419 du 29 juin 2011;
- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT TROIS MILLE EUROS (103.000.- EUR) à TROIS CENT TROIS MILLE EUROS (303.000.- EUR) par l'émission de VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les VINGT MILLE (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT UN MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE (3.981.664) actions d'une valeur nominale de DIX ROUBLES RUSSES (10.- RUB) chacune, représentant 93,68621% des actions de la société "EnergCapital Brokerage Joint Stock Company" en abrégé «EnergCapital Brokerage JSC» (immatriculée sous le numéro 1027809205841), une société de droit russe ayant son siège social à 4A Efimova Street, 190031 Saint Petersburg (Russie).

Il résulte d'un certificat daté de 10 juillet 2012 et émis par le Directeur Général de la société "EnergCapital Brokerage Joint Stock Company" que:

«- HIRVI VENTURES LIMITED est propriétaire de 3.981.664 actions de EnergCapital Brokerage Joint Stock Company, soit 93,68621% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- HIRVI VENTURES LIMITED est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi russe et les statuts de EnergCapital Brokerage Joint Stock Company, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de EnergCapital Brokerage Joint Stock Company requises en Russie seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.»

Les 3.981.664 actions à apporter ont une valeur de sept millions deux cent quatre vingt-mille Euros (EUR 7.280.000), cette estimation étant basée sur un bilan intérimaire arrêtée au 31 mars 2012 de la société EnergCapital Brokerage Joint Stock Company, bilan qui restera ci-annexé et sur un rapport établi par le conseil de gérance de la Société en date du 17 juillet 2012.

Le montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir sept millions quatre-vingt-mille euros (EUR 7.080.000) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat ainsi que le rapport d'évaluation, après signature "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à TROIS CENT TROIS MILLE EUROS (303.000.- EUR) représenté par TRENTE MILLE TROIS CENTS (30.300) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34666. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103351/145.

(120140712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sepan Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.534.

Le siège social de l'associé unique de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012103504/12.

(120141156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 août 2012

Monsieur KÖRNLI Roland, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs.

Monsieur KÖRNLI Roland est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SEA S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2012103496/17.

(120141474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sequoia Lake Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 90.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103505/9.

(120141667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sequoia Lake Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 90.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103506/9.

(120141668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Severland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 73.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103508/10.

(120141514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012103509/10.

(120140889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

TM Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2012

L'Assemblée a décidé de nommer Mr. Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et Mr. Jacobus Fransoo, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012103564/16.

(120141585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.785.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.047.

In the year two thousand and twelve, on the second day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "PL Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 15th day of January 2010, inscribed in section B number 151.047 on the Luxembourg Trade Register, whose articles of association have been published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 482 on March 5, 2010 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed enacted on July 4, 2012, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Ms. Flora Gibert, employee residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Sara Lecomte, employee residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To increase the issued share capital by an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 42,675,000.- (forty-two million six hundred and seventy-five thousand Euro) to EUR 42,785,000.- (forty-two million seven hundred and eighty-five thousand Euros) by the issue of 110,000 (one hundred and ten thousand) new ordinary shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by contribution in cash.

2. - Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in cash for an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand Euro) by Abris CEE Mid-Market Fund LP.

3. - Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 42,675,000.- (forty-two million six hundred and seventy-five thousand Euro) to EUR 42,785,000.- (forty-two million seven hundred and eighty-five thousand Euros) by the issue of 110,000 (one hundred and ten thousand) new ordinary shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 110,000 (one hundred and ten thousand) new ordinary shares by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, represented by Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the 110,000 (one hundred and ten thousand) new ordinary shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 42,785,000.- (forty-two million seven hundred and eighty-five thousand Euro) represented by 42,785,000.- (forty-two million seven hundred and eighty-five thousand) ordinary shares of EUR 1 (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le deux août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "PL Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 151.047, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 482 du 5 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des sociétés et associations.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sara Lecomte, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euro) pour le porter de son montant actuel de à EUR 42.675.000,- (quarante-deux millions six cent soixante-quinze mille Euros) à EUR 42.785.000,- (quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 110.000 (cent dix mille) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et paiement de toutes les nouvelles parts par apport en numéraire pour un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euro) par Abris CEE Mid-Market Fund LP.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euro) pour le porter de son montant actuel de à EUR 42.675.000,- (quarante-deux millions six cent soixante-quinze mille Euros) à EUR 42.785.000,- (quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 110.000 (cent dix mille) nouvelles parts ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, un limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 110.000 (cent dix mille) nouvelles parts ordinaires par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé; a déclaré souscrire aux 110.000 (cent dix mille) nouvelles parts ordinaires et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 110.000,- (cent dix mille euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 42.785.000,- (quarante-deux millions sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros) représenté par 42.785.000,- (quarante-deux millions sept cents quatre-vingt-cinq mille) parts ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 06 août 2012. Relation: LAC/2012/37428. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012103417/127.

(120140934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sharon Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103510/10.

(120141220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Eurocil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.149.

Il résulte du contrat de sous-location signé en date du 10 juillet 2012 avec effet immédiat au 1^{er} juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré à partir du 1^{er} juillet 2012 au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour la société

Xenia Kotoula

Administrateur

Référence de publication: 2012103819/14.

(120141716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Proteger Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.520.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 168.985.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Proteger Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 30 May 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1687 of 4th July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 169.210, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated July 2012 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Proteger Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 23 May 2012 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1383 of 5th July 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168.985.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.
2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows, all these items being interrelated and to be resolved upon as a sole resolution:

Agenda

(A) Change of the currency of the Company's share capital from Euro to United States Dollars at the exchange rate Euro / United States Dollars as at 31 July 2012, being one Euro (€1.00) for one point two two five two United States Dollar (USD 1.2252), amendment of the nominal value of the shares from one Euro (€1) to one United States Dollar (USD 1) and consequential reduction of the issued share capital of the Company to bring it to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1); allocation of the reduction amount to the freely distributable share premium account;

(B) Reduction of the nominal value of each share in issue from one United States Dollar (USD 1) to one United States Dollar Cent (USD 0.01) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into two million (2,000,000) shares.

(C) Increase of the issued share capital by an amount of two million five hundred thousand United States Dollar (USD 2,500,000) to an amount of two million five hundred twenty thousand (USD 2,520,000) by the issue of a total of two hundred fifty million (250,000,000) shares each with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) and a total subscription price of two hundred seven million four hundred sixty seven thousand two hundred seventy one United States Dollar (USD 207,467,271); subscription to the new shares and payment of the total subscription price by cash payment of two hundred seven million four hundred sixty seven thousand two hundred seventy one United States Dollar (USD 207,467,271); allocation of an amount equal to the nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) per share to the issued share capital, an amount of two hundred fifty thousand United States Dollar (USD 250,000) to the legal reserve and the remainder to the share premium,

(D) Consequential amendment of article 5 of the articles of association as set forth below:

"The issued share capital of the Company is set at two million five hundred twenty thousand (USD 2,520,000) divided into two hundred fifty two million (252,000,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder considered the various items composing the agenda to be interrelated and therefore resolved to decide on such items in one single resolution.

The Sole Shareholder of the Company resolved to change the currency in which the Company's share capital is expressed from Euro to United States Dollars at as at 31 July 2012, being one Euro (€1.00) for one point two two five two United States Dollar (USD 1.2252) to amend the nominal value of the shares from one Euro (€1) to one United States Dollar (USD 1) and to reclassify the twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of one Euro (€1) each into twenty thousand (20,000) shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, so that the Company's share capital is fixed at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1). The Sole Shareholder resolved to allocate the reduction amount to the freely distributable share premium account.

The Sole Shareholder the resolved to reduce the nominal value of each share in issue from one United States Dollar (USD 1) to one United States Dollar Cent (USD 0.01) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into two million (2,000,000) shares

The Sole Shareholder thereafter resolved to increase of the issued share capital by an amount of two million five hundred thousand United States Dollar (USD 2,500,000) to an amount of two million five hundred twenty thousand (USD

2,520,000) by the issue of a total of two hundred fifty million (250,000,000) shares each with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) and a total subscription price of two hundred seven million four hundred sixty seven thousand two hundred seventy one United States Dollar (USD 207,467,271);

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to, and fully paid, the shares to be issued within the capital increase by contribution in cash of an amount of two hundred seven million four hundred sixty seven thousand two hundred seventy one United States Dollar (USD 207,467,271).

Evidence of the full payment of the subscription price for the shares of an amount of two hundred seven million four hundred sixty seven thousand two hundred seventy one United States Dollar (USD 207,467,271) was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of two million five hundred thousand United States Dollar (USD 2,500,000) to the share capital account, an amount of two hundred fifty thousand United States Dollar (USD 250,000) to the legal reserve and the balance of two hundred four million nine hundred sixty seven thousand two hundred seventy one United States Dollar (USD 204,967,271) to the share premium account.

There after the Sole Shareholder resolved to consequentially amend of article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Proteger Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 30 mai 2012 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1687 du 4 juillet 2012 inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.210, représentée par Maître Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date de juillet 2012 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l' «Associé Unique») de Proteger Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 23 mai 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1383 du 5 juillet 2012, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.985.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées sont les suivants, tous les points étant interdépendants et ne formant qu'une seule résolution:

Ordre du jour

A. Changement de la devise du capital social de la Société de l'Euro au dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / dollar des Etats-Unis au 31 juillet 2012, étant d'un Euro (EUR 1,00) pour un virgule deux deux cinq deux dollars des Etats-Unis (1,2252), modification de la valeur nominale des parts sociales d'un Euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis (USD 1) et réduction subséquente du capital social émis de la Société pour le porter à vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1); allocation du montant de la réduction au compte de prime d'émission librement distribuable;

B. Réduction de la valeur nominale des parts sociales d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) de telle sorte que le capital social émis de la Société soit divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales.

C. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000) à deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 2.520.000) par l'émission d'un total de deux cent cinquante millions (250.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime de

dollar des Etats-Unis et un prix de souscription total de deux cent sept millions quatre cent soixante sept mille deux cent soixante et onze dollar des Etats-Unis (USD 207.467.271); souscription aux nouvelles parts sociales et paiement du prix de souscription total en numéraire de deux cent sept millions quatre cent soixante sept mille deux cent soixante et onze dollar des Etats-Unis (USD 207.467.271); allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) par part sociale au capital social émis, un montant de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000) à la réserve légale et le solde à la prime d'émission;

D. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'ils se lisent comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 2.520.000) divisé en deux cent cinquante deux millions (252.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a considéré les différents points à l'ordre du jour comme étant interdépendants et a donc décidé de prendre une décision en une seule résolution.

L'Associé Unique de la Société a décidé de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro au dollar des Etats-Unis au taux de change Euro / dollar des Etats-Unis au 31 juillet 2012, étant d'un Euro (EUR 1,00) pour un virgule deux deux cinq deux dollars des Etats-Unis (1,2252), de modifier la valeur nominale des parts sociales d'un Euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis (USD 1) et de modifier subséquemment le capital social émis de la Société pour le porter à vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD1) de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1). L'Associé Unique a décidé d'allouer le montant de la réduction au compte de prime d'émission librement distribuable

L'Associé Unique a décidé de réduire la valeur nominale de chaque part sociale émise d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) à un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) de telle sorte que le capital social émis de la Société soit divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000) à deux millions cinq cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 2.520.000) par l'émission d'un total de deux cent cinquante millions (250.000.000) de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis et un prix de souscription total de deux cent sept millions quatre cent soixante sept mille deux cent soixante et onze dollar des Etats-Unis (USD 207.467.271)).

A la suite de quoi, l'Associé Unique a souscrit au nouvelles parts sociales de la manière décrite dans l'ordre du jour ci-dessus et a payé les parts sociales par apport en numéraire de deux cent sept millions quatre cent soixante sept mille deux cent soixante et onze dollar des Etats-Unis (USD 207.467.271).

La preuve du paiement du prix de souscription total des deux cent sept millions quatre cent soixante sept mille deux cent soixante et onze dollar des Etats-Unis (USD 207.467.271) a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer la valeur nominale de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000) sur le compte de la prime d'émission, un montant de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000) à la réserve légale et le solde de deux cent quatre millions neuf cent soixante sept mille deux cent soixante et onze dollars des Etats-Unis (USD 204.967.271) à la prime d'émission.

Il a été décidé de modifier subséquemment l'article 5 des statuts de la Société de la manière décrite dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012103398/179.

(120141564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

—
Rectificatif du dépôt L120115869 du 09/07/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Traen / M. Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103511/12.

(120140719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
Rectificatif du dépôt L120115868 du 09/07/2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Traen / M. Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012103512/12.

(120140718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.720.375,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012103557/13.

(120141380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Sigma 4 Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 101.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103513/10.

(120140703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

SIX Payment Services (Europe) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2012 que les mandats d'administrateur de Mr Thomas FROMMHERZ et Mrs Dorothée CIOLINO sont renouvelés et expireront lors l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- M.Niklaus SANTSCHI, président
- Mr Jean-Paul BETTENDORFF
- Mr Thomas FROMMHERZ
- Mrs Dorothée CIOLINO.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Un mandataire autorisé

Référence de publication: 2012103515/17.

(120141567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Biereldeng II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 80.551.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103518/17.

(120140778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Solideal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012103529/10.

(120140967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Ecolux Sustainable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest, Bâtiment Lux Fermetures.
R.C.S. Luxembourg B 170.772.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société D.A.L. Holding S.A., SPF, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 17.995, représentée par Monsieur Gernot KOS, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en vertu d'une

procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2012, annexée aux présentes après signature ne varietur par le comparant et le notaire.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ECOLUX SUSTAINABLE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Ehlerange, commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la commercialisation, traitement et promotion de collectes de certificats d'économie d'énergie, et, plus général, la commercialisation de tous produits issus de développement durable ainsi que la gestion de marques et brevets, de noms de domaine, de droits d'auteur et de dessins et modèles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUR (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par (i) la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) la seule signature du délégué à la gestion journalière ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les mille (1.000) actions émises ont été souscrites de la manière suivante:

Mille (1.000) actions ont été souscrites par «D.A.L. Holding S.A., SPF», 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 17.995, pour un prix de TRENTE-ET-UN MILLE EUR (31.000,- EUR).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUR (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné sur le vu d'un certificat bancaire.

108322

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant après l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018:

1. Monsieur Jean-Charles MILLERY-BENZ, gérant de société, né le 28 avril 1971 à Épinal, gérant, demeurant à 6, rue des Chenets, F-57050 Longeville-les-Metz,

2. Monsieur Jean-Yves SORNETTE, employé privé, né le 06 février 1972 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz, 16, rue Gisors;

3. Monsieur Frank SZKOLA, employé privé, né le 17 novembre 1971 à Metz (France), demeurant à F-57070 Metz, 11, rue de la Commanderie;

4. Monsieur François SEIDEL, gestionnaire de patrimoine, né le 29 mars 1972 à Metz (France), demeurant à F-54000 Nancy, 57, avenue Pasteur.

Monsieur Jean-Charles Millery-Benz, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant après l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018: la société anonyme «G.T. Fiduciaires S.A.», avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à l'adresse suivante: Z.A.R.E. Ouest, Bâtiment Lux Fermetures à L-4380 Ehlerange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue, les comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie leur état civil dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953.

Signé: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 juillet 2012. Relation: RED/2012/982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012103022/212.

(120141529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Fraenzebach II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.552.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.
Max LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103519/17.

(120140774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Hirebusch S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, Zone Industrielle Hirebusch.

R.C.S. Luxembourg B 80.553.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.
Max LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103520/17.

(120141070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Mersch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.554.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.
Max LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103521/17.

(120140776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.555.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103522/17.

(120140773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

IbImmoZa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.798.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.939.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société

L'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jorrit Cromptvoets en tant que administrateur de la Société avec effet au 06 juillet 2012;
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen (Pays-Bas) résidant au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet du 06 juillet 2012, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015;
- d'accepter la démission de Jorrit Cromptvoets en tant que représentant permanent de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec effet du 06 juillet 2012;
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen (Pays-Bas) résidant au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec effet du 06 juillet 2012, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2012103897/20.

(120141850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Soger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 156.285.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103528/9.

(120141116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Spizbay, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.564.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103531/9.

(120141532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Op der Hart II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.556.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103523/17.

(120140777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Op der Leng II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 90.151.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103524/17.

(120141072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

KR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 141.673.

—
Société constituée suivant acte reçu par Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 septembre 2008, publié au Mémorial C N° 2428 du 04/10/2008, statuts modifiés le 13 janvier 2010 le 13/01/2010, publié au Mémorial C N° 302 du 11/02/2010.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2012

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Régis KREBS, domicilié 4, Hanner der Schoul L 5446 Schengen, en qualité d'Administrateur-Président du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat de Monsieur Dominique PHILIPPE, domicilié 63-65, rue de Merl L 2146 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et de nommer Madame Solange GEISLER, domiciliée 4, Hanner der Schoul L 5446 Schengen en remplacement de Monsieur Gérard GAILLARD.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Européenne de Courtage (Luxembourg) SA, 63-65, rue de Merl L 2146 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi nommés des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Référence de publication: 2012103944/20.

(120141741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

Société Immobilière Walebroch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.558.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.
Max LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103525/17.

(120140775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Société Immobilière Zwickau II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.559.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 08 mai 2012

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.
Max LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012103526/17.

(120141071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Steel Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.204.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103536/9.

(120141115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Temenos Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 150.448.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103551/11.

(120140847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Suburbium S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1920 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.501.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103537/10.

(120141379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Suite II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.447.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 juin 2012.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Davide Di Donato en tant qu'Administrateur de catégorie A, à compter de ce jour.

Pour la société

SUITE II S.A.

Référence de publication: 2012103538/12.

(120141303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.322.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64686 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103540/10.

(120141462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

TICT, Transport International, Construction et Travaux, Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 13, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.430.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012103544/10.

(120141106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Variofin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.975.

—
Par la présente, nous vous faisons part de notre décision de renoncer avec effet immédiat au mandat de commissaire aux comptes qui nous avait été confié au sein de votre société.

Ettelbruck, le 8 août 2012.

Daniel REDING

Expert comptable

Référence de publication: 2012103588/12.

(120141058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

H&F Nugent Lux Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.032.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64700 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103546/10.

(120140545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Tecmesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 93.163.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103549/9.

(120141114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Teletonico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 17, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 45.056.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Août 2012.

Référence de publication: 2012103550/10.

(120141281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Terra G.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 141.737.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012103554/9.

(120140643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Walgreen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.400.

Il résulte de la signature d'un contrat d'apport en date du 31 juillet 2012 que l'intégralité des parts sociales de la Société détenue par Superior Luxco 1 S.à r.l. a été apportée à Superior Bermuda GP, ayant son siège social au 3rd Floor, Par La Ville Place 14 Par-la-Ville Road, Hamilton, Bermudes et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro 46730.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Walgreen International S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012103602/16.

(120140607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 870.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.533.

Les comptes annuels concernant la période du 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour la Société

Mr. Wayne Fitzgerald / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012103887/14.

(120141972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

NewLife Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.698.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NewLife Investments Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Company). The Company has been incorporated on July 18, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

There appeared,

Mr. Michele Ballini, an Italian citizen, born in San Giovanni Valdarno, Italy, on July 5, 1972 and residing at Via Campagna 16, CH - Montagnola, Switzerland, bearer of a passport number YA0829852 issued by the Ministro Affari Esteri on July 7, 2010 and expiring on July 6, 2020 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-), represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), by way of the issue of one hundred (100) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-), represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), by way of the issue of one hundred (100) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to one hundred (100) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of the following shares (the Shares):

- twelve thousand seven hundred forty (12,740) shares (the SEP Shares) that the Sole Shareholder holds in the share capital of S.E.P. S.r.l., a company governed by Italian law, with registered office at via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number 00504520461 and with partita IVA number 00504520461 (SEP), such SEP Shares representing forty-nine per cent (49%) of the share capital of SEP and having an aggregate fair market value in the amount of one hundred seventy-one thousand five hundred Euros (EUR 171,500.-), it being understood that only the amount of one thousand seven hundred fifteen Euros (EUR 1,715.-) representing one per cent (1%) of the aggregate fair market value of the SEP Shares will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of one hundred sixty-nine thousand seven hundred eighty-five Euros (EUR 169,785.-) representing ninety-nine per cent (99%) of the aggregate fair market value of the SEP Shares, the Company shall issue tracking preferred equity certificates in an aggregate amount of one hundred sixty-nine thousand seven hundred eighty-five Euros (EUR 169,785.-); and

- seven thousand two hundred eighty (7,280) shares (the Radio Pulce Shares) that the Sole Shareholder holds in the share capital of Radio Pulce S.r.l., a company governed by Italian law, with registered office at via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Firenze under number 06069770482 and with partita IVA number 06069770482 (Radio Pulce), such Radio Pulce Shares representing forty-two per cent (42%) of the share capital of Radio Pulce and having a fair market value (which corresponds to the book value of Radio Pulce Shares) in the amount of two hundred eighty-nine thousand one hundred thirty-seven Euros (EUR 289,137.-), it being understood that only the amount of two thousand eight hundred ninety-one Euros (EUR 2,891.-) representing approximately one per cent (1%) of the aggregate fair market value of the Radio Pulce Shares will be allocated to the share capital account and share premium reserve account of the Company and as a consideration to the contribution of the remaining amount of two hundred eighty-six thousand two hundred forty-six Euros (EUR 286,246.-) representing approximately ninety-nine per cent (99%) of the aggregate fair market value of the Radio Pulce Shares, the Company shall issue tracking preferred equity certificates in an aggregate amount of two hundred eighty-six thousand two hundred forty-six Euros (EUR 286,246.-).

The contribution in kind of the Shares from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of four thousand five hundred six Euros (EUR 4,506.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by inter alia (i) the annual accounts of SEP and Radio Pulce (together the Annual Accounts) signed by the representatives of SEP and Radio Pulce, (ii) a valuation report made by Mr. Mario Accardi dated June 29, 2012 with respect to the determination of the fair market value of the SEP Shares (the Report) and (iii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached SEP interim annual accounts as at December 31, 2011 duly signed by the management of SEP (the SEP Annual Accounts) show a participation of the Sole Shareholder in SEP;

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the SEP Shares representing forty-nine per cent (49%) of the share capital of SEP;

- the SEP Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the SEP Shares and possesses the power to dispose of the SEP Shares;

- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the SEP Shares contributed to the Company is, as per the attached SEP Annual Accounts, of at least one hundred seventy-one thousand five hundred Euros (EUR 171,500.-) and since the date of the SEP Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- according to applicable law and the articles of association of SEP, the SEP Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;

- the attached Radio Pulce interim annual accounts as at December 31, 2011 duly signed by the management of Radio Pulce (the Radio Pulce Annual Accounts) show a participation of the Sole Shareholder in Radio Pulce in an amount of at least of two hundred eighty-nine thousand one hundred thirty-seven Euros (EUR 289,137.-);

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Radio Pulce Shares representing forty-two per cent (42%) of the share capital of Radio Pulce;

- the Radio Pulce Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the Radio Pulce Shares and possesses the power to dispose of the Radio Pulce Shares;

- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Radio Pulce Shares contributed to the Company is, as per the attached Radio Pulce Annual Accounts, of at least two hundred eighty-nine thousand one hundred thirty-seven Euros (EUR 289,137.-) and since the date of the Radio Pulce Annual Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- according to applicable law and the articles of association of Radio Pulce, the Radio Pulce Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him; and all formalities required in Italy to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company.

Such certificate, a copy of the Report and a copy of the Annual Accounts, after signature ne varietur by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NewLife Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (la Société). La Société a été constituée le 18 juillet 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu,

M. Michele Ballini, citoyen italien, né à San Giovanni Valdarno, Italie le 5 juillet 1972 et résidant à Via Campagna 16, CH -Montagnola, Suisse, porteur du passeport numéro YA0829852 délivré par le Ministro Affari Esteri le 7 juillet 2010 et expirant le 6 juillet 2020 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit: I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cents euros (EUR 100,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à cent (100) parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en les quotas suivantes (les Quotas):

- douze mille sept cent quarante (12.740) quotas (les Quotas de SEP) que l'Associé Unique détient dans le capital social de S.E.P. S.r.l., une société régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italie, immatriculée au Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro 00504520461 et avec partita IVA numéro 00504520461 (SEP), lesdites Quotas de SEP représentant quarante-neuf pour cent (49%) du capital social de SEP ayant une valeur globale de marché d'un montant de cent soixante-onze mille cinq cents euros (EUR 171.500,-) étant entendu que seul le montant de mille sept cent quinze euros (EUR 1.715,-) représentant un pour cent (1%) de la valeur globale de marché des Quotas de SEP sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société, et, en contrepartie de la contribution du montant résiduel de cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 169.785,-) représentant quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la valeur globale de marché des Quotas de SEP, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de cent soixante-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 169.785,-); et

- sept mille deux cent quatre-vingt (7.280) quotas (les Quotas de Radio Pulce) que l'Associé Unique détient dans le capital social de Radio Pulce S.r.l., une société régie par les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Arrigo Da Settimello 5/7, 50135 Firenze, Italie, immatriculée au Registro delle Imprese di Firenze sous le numéro 06069770482 et avec partita IVA numéro 06069770482 (Radio Pulce), lesdites Quotas de Radio Pulce représentant quarante-deux pour cent (42%) du capital social de Radio Pulce ayant une valeur globale de marché (laquelle équivaut à la valeur comptable des Quotas de Radio Pulce) d'un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille cent trente-sept euros (EUR 289.137,-) étant entendu que seul le montant de deux mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 2.891,-) représentant environ un pour cent (1%) de la valeur globale de marché des Quotas de Radio Pulce sera affecté au compte capital social nominal et au compte prime d'émission de la Société, et, en contrepartie de la contribution du montant résiduel de deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-six euros (EUR 286.246,-) représentant environ quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) de la valeur globale de marché des Quotas de Radio Pulce, la Société émettra des tracking preferred equity certificates d'un montant de deux cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-six euros (EUR 286.246,-).

L'apport en nature des Quotas par l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de cent euros (EUR 100,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de quatre mille cinq cent six euros (EUR 4.506,-) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Quotas est documentée entre autres par (i) les comptes annuels de SEP et Radio Pulce (ensemble les Comptes Annuels) signés par les représentants de SEP et Radio Pulce, (ii) un rapport d'évaluation signé par Mr. Mario Accardi en date du 29 juin 2012 concernant l'évaluation à la valeur globale de marchés des Quotas de SEP (le Rapport) et (iii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes annuels de SEP ci-joint en date du 31 décembre 2011 dûment signés par la gérance de SEP (les Comptes Annuels de SEP) montrent une participation de l'Associé Unique dans SEP;

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Quotas de SEP, lesquelles représentent quarante-neuf pour cent (49%) du capital social de SEP;
 - les Quotas de SEP sont entièrement libérées et l'Associé Unique est le seul titulaire des Quotas de SEP et possède le droit d'en disposer;
 - fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur globale de marché des Quotas de SEP apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de SEP, d'au moins cent soixante-onze mille cinq cents euros (EUR 171.500,-) et depuis la date des Comptes Annuels de SEP, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
 - conformément au droit applicable et aux statuts de SEP, les Quotas de SEP apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
 - les comptes annuels de Radio Pulce ci-joint en date du 31 décembre 2011 dûment signés par la gérance de Radio Pulce (les Comptes Annuels de Radio Pulce) montrent une participation de l'Associé Unique dans Radio Pulce d'un montant d'au moins deux cent quatre-vingt-neuf mille cent trente-sept euros (EUR 289.137,-);
 - l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Quotas de Radio Pulce, lesquelles représentent quarante-deux pour cent (42%) du capital social de Radio Pulce;
 - les Quotas de Radio Pulce sont entièrement libérées et l'Associé Unique est le seul titulaire des Quotas de Radio Pulce et possède le droit d'en disposer;
 - fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur globale de marché des Quotas de Radio Pulce apportée à la Société est, suivant les Comptes Annuels de Radio Pulce, d'au moins deux cent quatre-vingt-neuf mille cent trente-sept euros (EUR 289.137,-) et depuis la date des Comptes Annuels de Radio Pulce, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
 - conformément au droit applicable et aux statuts de Radio Pulce, les Quotas de Radio Pulce apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
 - aucune des Quotas n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Quotas et aucune des Quotas n'est sujette à une telle opération;
 - il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Quotas lui soient cédés; et
 - toutes les formalités afin de céder la propriété légale et économique des Quotas à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Quotas de l'Associé Unique à la Société.
- Ledit certificat, une copie du Rapport et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varientur par l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. BALLINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35867. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103349/276.

(120140850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012103555/10.

(120141283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.720.375,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012103558/13.

(120141381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Astelia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.300.

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «ASTELIA S.A.» avec siège social au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B142300, constituée suite à une scission avec dissolution de la société ARGEPA S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B77271, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2636 du 29 octobre 2008. Les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille GEHLEN, diplômée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Christine SCHOENAHN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Florence EVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils possèdent ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100.000 (cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Qu'une assemblée extraordinaire des obligataires a eu lieu avant les présentes.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation intérimaire au 30 juin 2012;

2. Instauration d'un capital autorisé à hauteur d'un montant de EUR 22.350.000,- (vingt-deux millions trois cent cinquante mille euros) représenté par 558.750 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale et pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration, le tout sur le vu du rapport du Conseil d'Administration émis en vertu de l'article 32-3 (5);

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société s'élève à EUR 4.000.000,- (quatre millions euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant une période prenant fin le 06 août 2017, fixé à EUR 22.350.000,- (vingt-deux millions trois cent cinquante mille euros), représenté par 558.750 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 06 août 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de sorte que si les limites du capital autorisé étaient atteintes, le capital social souscrit serait porté au maximum à EUR 26.350.000,- (vingt-six millions trois cent cinquante mille euros). Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, par voie de conversion des emprunts obligataires.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social souscrit, il fera adapter le présent article.»

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la situation intérimaire arrêtée au 30 juin 2012. Une copie de cette dernière reste annexée aux présentes.

L'assemblée prend acte que la situation financière de la Société est fortement liée à l'évolution future de la situation financière de ses participations et en particulier celle de la société S.C.P. S.p.A. et accepte la correction de valeur y relative au 30 juin 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport du conseil d'administration établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 22.350.000,- (vingt-deux millions trois cent cinquante mille euros) représenté par 558.750 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 6 août 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé susmentionné avec émission d'actions nouvelles de sorte que si les limites du capital autorisé étaient atteintes, le capital social souscrit serait porté

au maximum à EUR 26.350.000,- (vingt-six millions trois cent cinquante mille euros). Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, par voie de conversion des emprunts obligataires. L'Assemblée décide spécialement d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société s'élève à EUR 4.000.000,- (quatre millions euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant une période prenant fin le 06 août 2017, fixé à EUR 22.350.000,- (vingt-deux millions trois cent cinquante mille euros), représenté par 558.750 (cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 06 août 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles de sorte que si les limites du capital autorisé étaient atteintes, le capital social souscrit serait porté au maximum à EUR 26.350.000,- (vingt-six millions trois cent cinquante mille euros). Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, par voie de conversion des emprunts obligataires.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social souscrit, il fera adapter le présent article.»

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GEHLEN, C. SCHOENAHN, F. EVEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 août 2012. Relation: RED/2012/1077. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 août 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012103690/127.

(120141854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.